

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 19 Octobre 2022 à 19h00

L'an deux mil vingt-et-deux, le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, M. Philippe MAUNY, Mme Barbara COQUILLE, M. Bruno COMMENGE, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Bernard LECESTRE, Mme Séverine COMMEAU, M. Éric SÉGADO

Membres représentés : M. Frédéric MALÈRE (pouvoir à M. Philippe PETIT)
M. Benoît COPPIN (pouvoir à Mme Claire LETHIMONNIER)
Mme Carinne QUENISSET (pouvoir à M. Philippe MAUNY)

Absent : M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : M. Philippe MAUNY, élu à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie

Le quorum étant fixé à 8 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Cimetière : relevage des concessions en état d'abandon
- Colis de fin d'année aux personnes de + 70 ans
- Colis de fin d'année du personnel
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

CIMETIERE : RELEVAGE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon est arrivée à échéance. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian ROUIF, 3^{ème} adjoint.

Monsieur Christian ROUIF informe le conseil municipal que des devis ont été demandés pour le relevage des concessions en état d'abandon.

RECAPITULATIF ET COMPARATIF DES DEVIS RECUS POUR LE RELEVAGE DE TOMBES A L'ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE DE BRION

Désignation des travaux ⁽²⁾	Pompes funèbres de France à Appoigny	LAVOCAT-DOZIERES ancien FARCY-DOZIERES	Pompes funèbres COURTAT à Joigny	ETS PRATS à Aillant-sur-Tholon	CCE France à Fleury les Aubrais (45)
- Création d'un ossuaire communal dans le carré N° 2 sur 3 concessions existantes (9 places + 3 vides sanitaires) pour déposer les reliquaires ou les cercueils en bois blanc qui contiendraient les ossements (voir photos)	6 540,00 €	7 431,00 €	6 312,00 €	2 010,00 €	0,00 €
- Carré "Morts pour la France" soit reprises de 9 concessions avec 1 cercueil en bois blanc et avec plaques d'identification des familles (nom, prénom et date de décès) comprenant : creusement, exhumation des corps, rebouchage, tout compris avec entourage ciment + tombale, enlèvement des gravats, comme sur la photo.	2 990,00 €	4 274,10 €	???	1 caveau 2 places pour l'ossuaire ? 4 050,00 € + caveau 2 places 2 010,00 €	transformation d'1 caveau en B.A en ossuaire ? ???
- Creusement, exhumation des corps, rebouchage dans les 4 carrés dont le carré n°4 temporaire, selon les documents fournis, y compris les plaques d'identification des familles et le traitement des gravats en déchetterie ⁽³⁾	40 350,00 € p/ 109 concessions	48 439,80 € p/ 102 concessions	71 616,00 € y compris mise en reliquaire bois	45 900,00 € p/ 102 concessions	79 032,00 €
- Boîtes à ossements ou reliquaires en bois blanc	néant, car mise dans 15 cercueils en bois blanc(pin)	125 € l'unité X 141 reliquaires 17 625,00 €		145 € l'unité X 141 reliquaires 20 445,00 €	3 576,00 €
- Travaux de marbrerie divers + location des engins, instal et repli de chantier	compris	1 500,00 €	compris	2 000,00 €	540,00 €
MONTANT TOTAL TTC	49 880,00 €	79 269,90 €	77 928,00 €	76 415,00 €	83 148,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **CHOISIT à 13 voix « Pour », 1 voix « Contre » (Mme CARRA n'est pas d'accord pour regrouper les corps dans un cercueil), et 0 « Abstention »**, les Pompes Funèbres de France à Appoigny pour effectuer le relevage des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal.

NOËL : COLIS DE FIN D'ANNÉE DES AÎNÉS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SYLVESTRE, adjointe à la Vie Locale et Associative.

Madame SYLVESTRE propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler les colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus qui n'ont pas pu participer au repas communal.

Madame Florence SYLVESTRE présente 3 prestataires :

Entreprise	Type de colis	Prix TTC
LE BORVO	Colis 1	20,50 €
	Colis 2	22,90 €
	Colis 3	24,90 €
QUILLIN (Traiteur)	Colis unique	30,00 €
LE FAUBOURG	Colis simple	30,00 €
	Colis double	60,00 €

Madame SYLVESTRE propose pour les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge, de bénéficier du colis moyennant la somme de 30,00 €.

Madame SYLVESTRE informe que les personnes en maison de retraite auront une boîte de chocolats. Les chocolats seront commandés sur le catalogue « Les Chocolats du Cœur » via l'association des parents d'élèves « 2B Family Kids » du RPI Bussy/Brion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** :

- **DECIDE** de retenir le prestataire LE FAUBOURG
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les paiements pour les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge.
- **ACCEPTE** de commander les chocolats avec l'association des parents d'élèves « 2B Family Kids » du RPI Bussy/Brion.

NOËL : EMPLOYÉS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de renouveler avec le CNAS, l'acquisition de bons d'achats « UPCadhoc » (remise de 4%) pour le Noël du personnel : 5 agents à 100,00 € = 500,00 € x 4% de remise = 480,00 € (Service technique : 3 agents, Administratif : 1 agent et ATSEM : 1 agent) Le CNAS n'acceptant pas le paiement par mandat administratif, Monsieur le Maire propose d'avancer les frais, soit 480 € et demande le remboursement de la somme par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de renouveler avec le CNAS l'acquisition de bons d'achats « UPCadhoc » pour un montant total de 480 € et **ACCEPTE** de rembourser les frais engagés par Monsieur le Maire.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- **Monsieur le Maire** informe :
 - Les modifications du PLUi seront fermes et définitives à compter du 12 décembre prochain.
 - La CCJ propose aux particuliers une opération broyage durant un temps donné derrière le cimetière.
- Monsieur ROUIF

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner :
Ci-dessous la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers pour lesquelles il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

20/09/2022	AB 143
------------	--------

- **Monsieur le Maire** donne quelques informations :
 - Travaux Route de Bussy ont repris. Ils sont en cours. Les traversées de routes se feront pendant les vacances scolaires d'octobre.

- La girouette des pompiers est au local des pompiers d'après Monsieur BLIN. A vérifier.
- Le branchement du Pylône 4G doit se faire courant novembre.
- **Monsieur ROUIF** informe que suite aux réclamations d'ANTARGAZ concernant l'augmentation des prix sans rien demander et après réclamation de notre part, nous avons obtenu des avoirs. De nouveaux courriers sont arrivés nous informant de tenir les volumes de consommations par rapport à l'année dernière. Si dépassement, des factures complémentaires seront éditées.
- **Madame SYLVESTRE** informe que le Marché de Noël aura lieu le dernier dimanche de novembre et qu'il est complet.
- **Madame CARRA** informe que le conseil d'école a eu lieu le 18 octobre dernier :
 - Effectif total du RPI : 95 enfants
 - Travaux de rénovation de l'école de Bussy sont terminés (nouveaux mobiliers, ...)
 - A l'école de Brion les exercices d'incendie et d'intrusion ont été faits.
 - Le projet scolaire à Brion est la fresque et à Bussy ils ont divers projets.
 - La grande lessive aura lieu le 20 octobre dans la cour de la mairie.
 - A Bussy il y a des problèmes de harcèlements. Intervention des gendarmes durant 1 journée.
 - En discussion avec l'académie pour que les enfants de Bussy aillent au collège de Jacques Prévert à Migennes.
- **Madame COMMEAU** informe que la vitesse est excessive dans les rues de Brion. Un chien a été écrasé dernièrement.
- **Monsieur MAUNY** informe :
 - Les charmilles sur le parking du cimetière sont à revoir.
 - Il y a des vols de chrysanthèmes au cimetière.
 - Affouages : mettre des informations sur les panneaux et sur panneaux pockets. Il y aura des têtes de chênes aux Etangs de Bussy et à la Fourchette.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h 05

Table des délibérations :

- **Cimetière : relevage des concessions en état d'abandon**
- **Colis de fin d'année aux personnes de + 70 ans**
- **Colis de fin d'année du personnel**

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire,
Philippe PETIT

Le secrétaire de séance,
Philippe MAUNY